

Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 RUE DE LA VARENNE  
75700 PARIS SP 07

Rouen, le 06 OCT. 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Le Gouvernement prévoit la fusion des établissements portuaires de Rouen, du Havre et de Paris au sein d'un même Établissement public implanté sur nos trois territoires. Après plusieurs (longs) mois de silence, il nous revient que des décisions nationales devraient intervenir dans les prochains jours ou les prochaines semaines. C'est pourquoi nous souhaitons vous faire part à nouveau de notre position et de nos préoccupations.

De façon générale cette fusion est bienvenue pour la vallée de Seine, à condition qu'elle respecte certains principes.

Le premier est la concertation. À ce stade, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire à Madame la Préfiguratrice Catherine Rivoallon, nous n'avons reçu qu'un court document de cadrage, qui fixe quelques enjeux certes majeurs. Rien sur la future gouvernance, les emplois et leur répartition, sur la fiscalité attractive et concurrentielle, la place des différentes parties concernées – en particulier les collectivités locales et les acteurs économiques. Ces éléments sont indispensables pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur un projet aussi important que la fusion de nos trois ports.

Le deuxième est la cohérence. Capitale de la Normandie, Rouen est au centre de la vallée de Seine, à mi-chemin entre Paris et le Havre. Nous accueillons depuis plusieurs années maintenant le siège d'HaRoPa, Groupement d'Intérêt Economique réunissant les trois ports. Il serait donc logique et cohérent, tant sur le plan géographique qu'historique, que Rouen accueille le siège du nouvel Etablissement public résultant de la fusion. Rouen est caractérisé par la rencontre du maritime et du fluvial, ce serait ainsi aussi la reconnaissance du fleuve comme stratégie de l'axe Seine. Si tel n'était pas le cas, la présidence de l'établissement devrait revenir à une personnalité rouennaise.

Le troisième principe est l'équilibre territorial. Le nouvel Etablissement public doit être respectueux de l'équilibre souhaité entre les trois pôles et adaptée à la présence des services déconcentrés de l'État en Normandie. C'est pourquoi nous proposons que Rouen accueille la direction générale, les finances, les fonctions commerciales ainsi que les services en charge du développement durable et de l'environnement du futur Etablissement (de la même façon que les Directions régionales DRFIP et DREAL normandes sont localisées à Rouen).

Vous connaissez la situation du territoire rouennais en matière d'emploi. Vous savez les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face ces derniers mois, en particulier à la suite de l'incendie du 26 septembre 2019. L'emploi au sein de la Métropole Rouen Normandie doit être défendu, préservé, conforté. Naturellement tout projet de fusion des ports n'est acceptable qu'à la condition *sine qua non* que le nombre et la qualité des emplois sur le territoire rouennais à la suite de la fusion soient au moins équivalents à ceux de la situation actuelle.

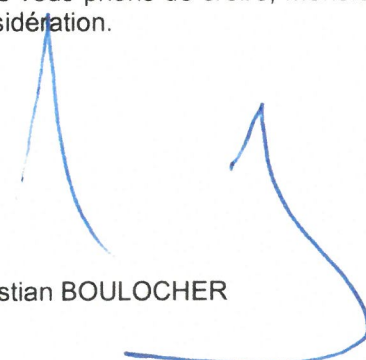
L'équilibre doit aussi concerner la gouvernance. Le projet de fusion doit faire l'objet d'une gouvernance partagée, associant pleinement les territoires, les élus locaux et les entreprises usagères des ports. La réussite du projet dépend étroitement de notre capacité à associer l'ensemble des acteurs territoriaux. La Métropole Rouen Normandie et les principaux EPCI doivent notamment participer à cette nouvelle gouvernance. Un nouveau Port dont les décisions stratégiques seraient prises « hors sol » serait voué à l'échec, source d'incompréhensions et de conflits.

Le quatrième principe est la flexibilité. La nouvelle entité devra offrir une certaine marge de flexibilité locale. Il en va de l'efficacité du nouvel Etablissement. Les sites de Rouen, de Paris et du Havre devront bénéficier de niveaux de délégations importants, en vertu du principe de subsidiarité.

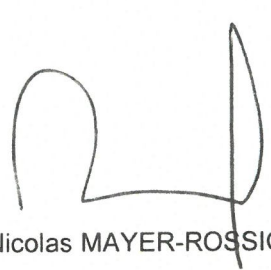
Le dernier principe est l'ambition. Les objectifs du projet de fusion, notamment en matière écologique et d'attractivité économique durable, doivent être sensiblement revus à la hausse. Le projet doit être assorti d'un plan d'investissements massif, notamment en termes d'infrastructures, équilibré sur les trois ports. Les ambitions de report modal (de la route vers le fleuve et le train) doivent être beaucoup plus fortes, en cohérence avec les autres grandes priorités nationales que sont le développement du fret ferroviaire et la Ligne Nouvelle Paris Normandie. C'est un enjeu écologique autant qu'économique, en ce qu'il détermine une part importante de la compétitivité et de l'attractivité de notre place portuaire. Les ports du Range Nord (Rotterdam, Anvers...) l'ont bien compris.

Concertation, cohérence, équilibre, flexibilité, ambition : telles sont les conditions de la réussite de la fusion des trois ports. Nous souhaitons être parfaitement clairs : si ces conditions n'étaient pas réunies, nous ne pourrions soutenir le projet. A ce jour elles ne le sont pas. Nous sommes à votre disposition pour y travailler, de la façon la plus constructive.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération.



Christian BOULOCHER



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL